

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA MARNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE PROUILLY**

**Délibération n° 2023\_04\_03**

**Compte administratif 2022**

Date de la convocation : 31 mars 2023

Séance du 06 avril 2023

*L'an deux mille vingt-trois et le six avril à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude LÉVÊQUE (1er Adjoint au Maire).*

Présents : Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné une procuration : Brigitte GODART par Chantal WAGNER, Jean-Michel BOSTYN par Benoît LEBON

Absents excusés : Frédéric LEFEVRE, Damien GOULARD, Audrey POTAUFEUX

Absents : Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude LÉVÊQUE, 1er adjoint,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame le Maire, Catherine MALAISÉ après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	54 295,74			65 576,00	54 295,74	65 576,00
Opérations exercice	226 745,53	355 784,55	328 139,58	396 129,31	554 885,11	751 913,86
Total	281 041,27	355 784,55	328 139,58	461 705,31	609 180,85	817 489,86
Résultat de clôture		74 743,28		133 565,73		208 309,01
Restes à réaliser	105 749,18	43 947,00			105 749,18	43 947,00
Total cumulé	105 749,18	118 690,28		133 565,73	105 749,18	252 256,01
Résultat définitif		12 941,10		133 565,73		146 506,83

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/04/2023 051-215104159-20230406-2023_04_03-DE

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote, à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le 1er adjoint,  
Claude LÉVÊQUE



RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/04/2023 051-215104159-20230406-2023_04_03-DE